DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

THÔNES Cœur des Vallées

Commune de THÔNES

Modification Simplifiée n°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°3.1	PROCEDURES				
	ELABORATION	REVISION		MODIFICATION	
Echelle : 1/10 000 ème	15 Mars 2017	N°2		N°1	12 Avril 2018
		N°3		N°2	
		N°4		N°3	
		N°5		N°4	
Mise au point	Mise à jour bâti Mars 2016	N°6		N°5	
		MODIFICATION SIMPLIFIEE			
		N°1		N°3	
		N°2		N°4	

territoires demain

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2018, approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU de Thônes.

Le Maire,
Pierre BIBOLLET

Dessin
Cabinet ARAVIS GEO
Selarl de Géomètres - Experts
Résidence " les Deux Torrents " - Avenue d'Annecy - 74230 THONES
Tél : 04.50.02.11.54 - e-mail:contact-thones@aravisgeo.fr
Aravis GEO Géomètres-Experts

Fond Cadastral : Origine Cadastre (C) Droits de L'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite

Dossier : 196016 - Affaire : 8230
Pièce : PLU THONES.dwg-3.1.pdf

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface en ca
1	Voie de liaison rue de la Saulne et RD909.	Commune	2620
2	Voie de maillage des quartiers Sud de Thônes.	Commune	5537
3	Aménagement et sécurisation de la VC n°1 située à Thuy (7 m de plate-forme).	Commune	1644
4	Stationnement public à Thuy-Dessous.	Commune	178
5	Aménagement et sécurisation de la RD 909 du pont de Morette au carrefour des Perrasses (12,5 m de plate-forme).	Commune	1140
6	Réaménagement du carrefour RD 909 / voie communale. Création de places de stationnement public.	Commune	778
7	Aménagement d'une promenade piétonne, d'une piste cavalière et d'une piste VTT le long des berges du Fier, du Nom et du Malnant (3 m de margeur maximale).	Commune	41445
8	Zone d'aménagement de sports et loisirs de plein air (Thuy).	Commune	73127
10	Aménagement et sécurisation, de la VC n°4 de Tronchine-Dessous à Bellossier (8 m. de plateforme).	Commune	2330
11	Aménagement et sécurisation de la route de Tronchine : du centre-ville à Tronchine Dessous (8 m de plateforme).	Commune	668
12	Extension de la zone de sports et loisirs de plein air.	Commune	43131
13	Création d'une aire de loisirs - Secteur "Parc-Aventure".	Commune	15398
14	Création d'une voie communale rue Bienheureux Pierre Favre (5 m de plate-forme) .	Commune	943
15	Voie de desserte du hameau de "Jointoin".	Commune	3541
16	Mise en valeur le patrimoine (parcelle G 567 hameau de Chamossière).	Commune	122
17	Chapelle de Galatin- protection du patrimoine.	Commune	175
18	Création d'une voie de liaison entre la rue du Mt Charvin et la rue des Clefs.	Commune	1343
19	Espace public et desserte du secteur "Sous le Château".	Commune	1640
20	Aménagement et sécurisation du chemin du Château (8 m de plateforme).	Commune	1860
21	Création de stationnements et de bâtiments publics (les Addebouts).	Commune	1118
22	Création de stationnements publics.	Commune	3854
23	Création d'une voie mixte entre la rue de la Saulne et le passage des Addebouts (desserte automobile et piétonne).	Commune	493
24	Création d'une liaison entre le Nom et la rue de la Saulne. Création et aménagement d'un espace public.	Commune	1111
25	Aménagement et sécurisation du carrefour VC n°6 / rue de la Saulne.	Commune	1098
26	Aménagement et sécurisation de la rue de la Saulne à (9 m de plate-forme)	Commune	1392
27	Aménagement et sécurisation de la RD 909 dans la plaine de la Vacherie (7 m de plate-forme).	Département	8437
28	Voie de desserte du hameau du Fételay (5 m de plate-forme).	Commune	29025
29	Création d'une voie pour accéder au réservoir les Diors (3.5m de plate-forme).	Commune	1417
30	Aménagement et sécurisation de la route du Crêt, La Vacherie (5m de plate-forme).	Commune	1532
31	Mise en valeur du patrimoine et de la vie sociale (placette du village à la Vacherie).	Commune	173

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface en ca
32	Création de places de stationnement public à "La Vacherie".	Commune	306
33	Aménagement et sécurisation de rue du Père François Avrillon (La Vacherie).	Commune	699
34	Aménagement de carrefour "VC n°14 - Chemin des Etelles".	Commune	744
35	Aménagement du Pont des Etelles Aménagement et sécurisation de la route du pont des Etelles au carrefour de Glapigny (chemin des Etelles) (5,5 m de plate-forme).	Commune	1538
36	Création de place de stationnement à Belossier.	Commune	715
37	Création d'un bassin de rétention.	Commune	1027
38	Aménagement d'une desserte au bâtiment public.	Commune	339
39	Equipements intercommunaux (déchetterie, bâtiments...).	CCVT	8551
40	Sortie de la zone UX1 sur la RD-909	Commune	2675
41	Point de collecte des OM La Curiaz.	Commune	155
42	Point de collecte des OM route du Mont Charvin.	Commune	103
43	Point de collecte des OM au centre ville.	Commune	42
44	Point de collecte des OM La Vacherie.	Commune	117
45	Point de collecte des OM route de Glapigny.	Commune	110
46	Acquisition des terrains supportant les réservoirs et captages d'eau existants, et accès :	Commune	
	- 46.1 - Captage + réservoir "Les Fontanys".		975
	- 46.2 - Réservoir "Le Sappey".		1155
	- 46.3 - Captage des "Envers du Sappey".		568
	- 46.4 - Réservoir "La Grangeat".		1147
	- 46.5 - Réservoir "La Vacherie".		1153
	- 46.6 - Station de traitement "Les Rochats".		1175
	- 46.7 - Réservoir de "Glapigny".		1059
	- 46.8 - Réservoir "Les Rassonnières".		1283
	- 46.9 - Captage "Les Frasses d'en Bas".		1052
	- 46.10 - Réservoir "La Closette".		1127
	- 46.11 - Captages + réservoir "Les Etouvières".		31431
	- 46.12 - Captage + réservoir "Bellossier".		1545
	- 46.13 - Captage + réservoir du "Montremont".		3811
	- 46.14 - Réservoir de "Chamossière".		1178
	- 46.15 - Réservoir "Le Turban".		742
	- 46.16 - Pompage et réservoir "Montremont".		1156
	- 46.17 - Réservoir de 1 000 m3 des Etouvières.		1071
47	Zone de stockage de grumes des vidanges des bois communaux :	Commune	
	- 47.1 - Les Crozats-La Joux.		212
	- 47.2 - L'Ailly.		147
	- 47.3 - La Clossette.		831
	- 47.4 - Tronchine.		460
	- 47.5 - Thônes, sous via ferrata.		70
	- 47.6 - Bellossier.		329
	- 47.7 - Les Vernaies Sud.		952
	- 47.8 - Chamossière.		399
	- 47.9 - Le Crêt et création de places de stationnement public pour les départs en randonnée.		193
	- 47.10 - Les Rasses.		1427
	- 47.11 - entre le Crêt et les Pesetz.		1544
	- 47.12 - Les Vernaies.		294
	- 47.13 - Le Crêt.		610
	- 47.14 - Le Fetelay.		1629
	- 47.15 - Lac de Thuy.		2509
	- 47.16 - Le Fetelay-2.		510
	- 47.17 - Le Frassutraz.		253
	- 47.18 - Le Villaret.		394
	- 47.19 - Les Addebouts.		139
	- 47.20 - Les Frasses.		668
	- 47.21 - Les Moliettes.		689
	- 47.22 - Les Pesets Pisciculture.		98
	- 47.23 - Pont du Villaret.		154
	- 47.24 - Les Rassenières.		413
	- 47.25 - Les Rochats.		316
	- 47.26 - Mont Jean.		26
	- 47.27 - Morette.		4307
	- 47.28 - Parking du Mont.		2592

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface en ca
48	Aires de stockage de neige :	Commune	
	- 48.1 - Parking du Crêt.		233
	- 48.2 - Les Vernaies.		46
	- 48.3 - Le Calvaire-1.		110
	- 48.4 - Le Calvaire-2.		141
	- 48.5 - Vers la Gare.		13
	- 48.6 - Carroz-1.		102
	- 48.7 - Saint-Blaise-1.		106
	- 48.8 - Saint-Blaise-2.		156
	- 48.9 - C.F.M.M.		33
	- 48.10 - Les Bessaux-1.		46
	- 48.11 - Les Bessaux-2.		95
	- 48.12 - Chef-lieu-1.		106
	- 48.13 - Chef-lieu-2.		71
	- 48.14 - Chef-lieu-3.		47
	- 48.15 - Chef-lieu-4.		77
	- 48.16 - Chef-lieu-5.		124
	- 48.17 - Le Turban-1.		93
	- 48.18 - Thônes Sud-1.		38
	- 48.19 - Thônes Sud-2.		107
	- 48.20 - Thônes Sud-3.		58
	- 48.21 - Thônes Sud-4.		118
	- 48.22 - La Curiaz-1.		91
	- 48.23 - La Curiaz-2.		79
	- 48.24 - La Curiaz-3.		163
	- 48.25 - Le Chateau.		32
	- 48.26 - Bas du Pont.		145
	- 48.27 - Chef-lieu-6.		44
	- 48.28 - Chef-lieu-7.		31
	- 48.29 - Carroz-2.		104
	- 48.30 - Chef-lieu-8.		65
	- 48.31 - Le Turban-2.		34
	- 48.32 - Le Clos-1.		29
	- 48.33 - Le Clos-2.		75
	- 48.34 - Le Clos-3.		133
	- 48.35 - Le Clos-4.		43
	- 48.36 - Les Plans.		76
	- 48.37 - Le Villaret-1.		43
	- 48.38 - Le Villaret-2.		51
	- 48.39 - La Cour-1.		37
	- 48.40 - La Cour-2.		55
	- 48.41 - La Cour-3.		96
	- 48.42 - La Vacherie-1.		68
	- 48.43 - La Vacherie-2.		71
	- 48.44 - La Vacherie-3.		67
	- 48.45 - La Vacherie-4.		95
	- 48.46 - La Vacherie-5.		87
	- 48.47 - La Vacherie-6.		141
	- 48.48 - Le Crêt-1.		135
	- 48.49 - Le Crêt-2.		78
	- 48.50 - La Vacherie-7.		167
	- 48.51 - La Vacherie-9.		150
	- 48.52 - La Vacherie-10.		41
	- 48.53 - Les Corriez.		269
49	Création d'une voie de desserte (La Vacherie)	Commune	95

LEGENDE

ZONES URBAINES :
- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité
- UH1c — Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine de forte densité
- UH1c* — Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine de forte densité, couvrant la partie centrale du centre historique
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2c — Secteur urbanisé à vocation de mixité urbaine de moyenne densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH3p — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité, soumis à sensibilité paysagère
- UE — Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UX — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes
- UXc — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques industrielles, artisanales et commerciales dominantes
- UXi — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques industrielles dominantes
- UTc — Zone urbanisée à vocation spécifique de terrain de camping-caravanage

ZONES A URBANISER A COURT OU MOYEN TERME:
- 1AUH2 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUX — Zone à urbaniser à vocation spécifique d'activités économiques industrielles et artisanales dominantes

ZONES A URBANISER A MOYEN OU LONG TERME:
- 2AUH — Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone à urbaniser à vocation spécifique d'activités économiques

ZONES AGRICOLES :
- A — Zone à caractère agricole dominant

ZONES NATURELLES :
- N — Zone à caractère naturel dominant
- Na — Secteur de gestion des espaces naturels d'alpage
- Nls — Secteur à caractère naturel dominant à vocation d'équipements de loisirs et sportifs
- Ntc — Secteur à caractère naturel dominant à vocation de terrain de camping-caravanage

AUTRES :

Au titre de l'article L.151-8 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité, numéroté de 1 à 6

Au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire de diversité commerciale

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour équipements et infrastructures publics
- Emplacement réservé pour sentiers piétons, cycles et pistes cavalières
- N° de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L.151-41-5° du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de gel de l'urbanisation

Au titre de l'article L.122-11 du Code de l'Urbanisme
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
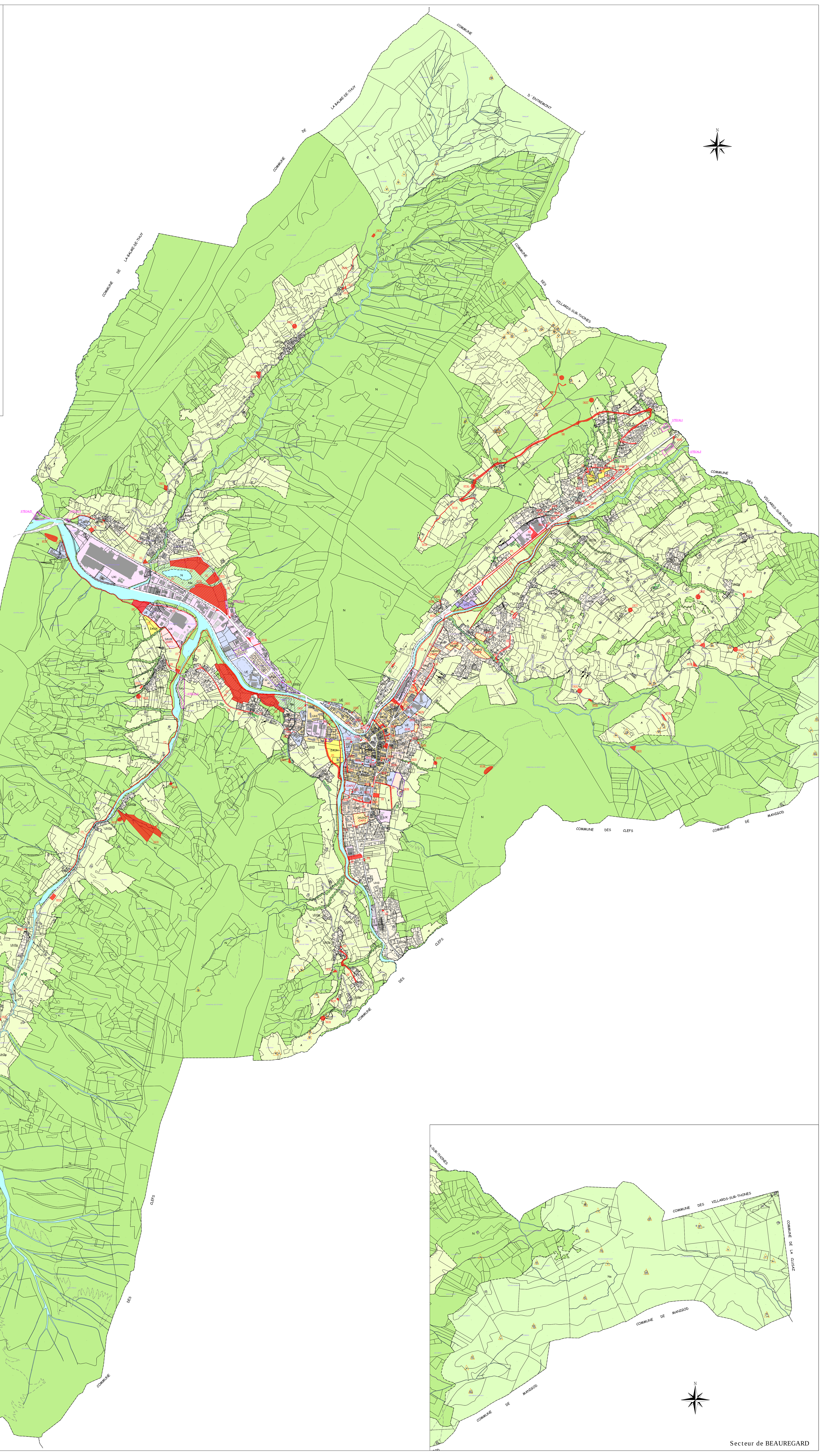
A titre indicatif :
- Bâtiment agricole
- Mise à jour du bâti mars 2016